

PLAFONDS DE RESSOURCES 2021
A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT (1)

SITUATION FAMILIALE	logement en financement PLAI	logement en financement PLUS	logement en financement PLS	logement en financement PLI	logement PLUS en secteur "QPV"	logement PLS en secteur "QPV"
1 Personne Seule	11 511 €	20 966 €	27 256 €	25 669 €	33 546 €	43 609 €
2 Personnes sans personne à charge à l'exception des jeunes ménages (2)	16 800 €	27 998 €	36 397 €	35 936 €	44 797 €	58 236 €
3 Personnes ou						
1 Personne avec 1 Enfant à charge ou	20 203 €	33 670 €	43 771 €	43 637 €	53 872 €	70 034 €
Jeune Ménage (2) sans personne à charge						
4 Personnes ou						
1 Personne seule avec 2 enfants à charge	22 479 €	40 648 €	52 842 €	52 621 €	65 037 €	84 548 €
5 Personnes ou						
1 Personne seule avec 3 enfants à charge	26 300 €	47 818 €	62 163 €	59 038 €	76 509 €	99 461 €
6 Personnes ou						
1 Personne seule avec 4 enfants à charge	29 641 €	53 891 €	70 058 €	65 455 €	86 226 €	112 093 €
Par personne supplémentaire	3 306 €	6 011 €	7 814 €	6 417 €	9 618 €	12 503 €

Rappel : les logements en financement PLAI sont exclus de la dérogation QPV

(1) Ces plafonds de ressources par composition familiale sont à comparer au revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi en 2020 au titre des revenus perçus en 2019

(2) Un "jeune ménage" est constitué par deux personnes mariées ou vivant en concubinage ou liées par un pacte de 55 ans au plus à eux deux